

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 18 septembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Hayette Ait Kaddour	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 05 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Mélissa Boucher	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Karine Lippert à Aymeric Robin, André Couplet à Sylvia Potier, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Eric Tounsi à Eric Warmoes, David Belurier à Véronique Hubert	
	Absent (es) excusés (es) : Jean-Claude Priez	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.06.20	Cession domaniale / Château Thibaut	

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que la commune est propriétaire du château Thibaut, adresse 20 rue Henri Durre à Raismes, cadastré – AB parcelle 583

Considérant l'évaluation par les Domaines à hauteur de 145 000€, et la proposition de l'acquéreur, SCCV Château Thibaut dont le siège social est situé à Denain, à hauteur de 145 000 €

Considérant la délibération numérotée D2023.06.18 relative au déclassement du bien,

Vu la délibération numérotée D2022.03.06 du 30 juin 2022, autorisant le Maire à procéder à la vente du bien, mais considérant qu'en raison d'un doute sur son origine, il fallait procéder à son déclassement et sa désaffectation,

Considérant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Considérant la nécessité de créer une servitude d'accès aux véhicules et aux piétons en attendant le passage de la voirie dans le domaine public communal qui interviendra à l'issue des travaux de requalification du Parc du Château Thibaut.

Considérant l'avis favorable de la Commission Patrimoine et Renouvellement urbain en date du 12 septembre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le prix de vente à cent quarante cinq mille euros hors frais de notaire

DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur

AUTORISE le Maire à procéder à la vente du bien, château Thibaut, parcelle cadastrée AB 583 et à signer tous les documents liés à cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

